

Espoir pour la douleur – Cannabidiol (CBD) comme alternative légale et plus abordable aux gouttes de cannabis

Voilà qu'entre en jeu le CBD, une des composantes – légales – du cannabis, selon de nombreuses personnes concernées un véritable remède miracle. Contrairement au tétrahydrocannabinol (THC), plus connu, à dose thérapeutique le CBD ne provoque aucun effet psychoactif.

Historique

L'ASPr s'intéressait déjà en 2000 au chanvre médical et à son application dans le traitement de la douleur. Ernst P. Gerber, alors rédacteur en chef du Faire Face, faisait état de ses propres expérimentations avec le cannabis, décrivant comment les infusions de chanvre (qu'il devait se procurer illégalement) lui avaient permis de renoncer presque entièrement aux antirhumatismaux qu'il prenait depuis de nombreuses années.

Faire Face s'est penché sur le sujet du «Cannabis comme traitement médical des douleurs chroniques» dans les numéros 2/2015 et 4/2015, décrivant les importants obstacles auxquels se heurtent en Suisse les personnes atteintes de polio ou du SPP pour s'en procurer: le médecin traitant doit tout d'abord demander une autorisation spéciale à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). En cas de réponse positive, le patient doit se procurer une ordonnance de stupéfiant et trouver une des très rares pharmacies à disposer elle aussi d'une autorisation spéciale.

«25 ans de douleurs croissantes 24h sur 24 – tiraillements, sensations de brûlure et de coups de couteau. Tout cela dans la bonne jambe (surmenée depuis 80 ans).»

Extrait du courrier de remerciement d'un membre

Fin 2016, une de nos membres, une femme atteinte de polio et souffrant de douleurs chroniques, demandait au secrétariat de lui trouver une alternative au cannabis médical. Son médecin traitant n'était pas familiarisé avec le sujet et la clinique antidouleur de Zurich refusait de lui prescrire du cannabis THC parce que – selon elle – elle conduisait un scooter électrique. Le secrétariat lui transmit deux adresses: celle du pharmacien D^r Fankhauser à Langnau dans l'Emmental, et celle d'un vendeur de CBD. La dame en question constata un plus grand soulagement grâce au CBD plutôt qu'avec les gouttes de la pharmacie.

«Quel bonheur, je me sens de nouveau comme un être humain. J'ai un petit flacon qui me soulage. Oh miracle. Je me débrouille à nouveau comme je le fais depuis 80 ans avec la polio.»

Extrait de la lettre de remerciement

Une image dépassée

En 2016 on ne parlait encore guère du CBD. C'est le THC qui tenait la vedette – sauf qu'il est illégal. Mais depuis le début de cette année les boutiques proposant du CBD prolifèrent et on peut s'en procurer tout à fait légalement dans de nombreux kiosques. Un grand distributeur suisse propose même des cigarettes au CBD, mais il est déconseillé de fumer pour des raisons de santé. Des «cannathèques» (conçues sur le modèle des pharmacies) proposent des produits contenant du CBD dans un cadre aseptisé. Il existe donc à l'heure actuelle de nombreuses sources en Suisse, auxquelles s'ajoute la possibilité de commander en ligne et de se faire livrer chez soi.

Le CBD ne tombe pas sous le coup de la loi sur les stupéfiants: comme la teneur en THC des préparations est inférieure à 1%, elles ne provoquent pas d'effet psychoactif. Outre son action analgésique et antispasmodique, la substance peut provoquer un très subtil et plutôt agréable sentiment de bien-être (selon notre propre évaluation). Certains disent qu'elle rend les tâches pénibles plus faciles à exécuter. Elle ne provoque ni étourdissement ni effets hallucinogènes et n'est pas psychoactive.

En outre le CBD réduit l'action psychogène du THC. Autrement dit, plus la plante de chanvre contient de CBD, moins son THC a d'effets psychoactifs.

Avantages relatifs aux antidouleurs conventionnels

Il arrive souvent que les antidouleurs conventionnels et même les plus puissants analgésiques ne soulagent pas la douleur chronique. De plus leur utilisation prolongée peut causer de graves effets secondaires, notamment des dégâts au niveau de l'estomac, des intestins, du foie ou des reins. Le cannabis ne provoque aucun effet secondaire et ne nuit pas aux organes. En dosage thérapeutique, le CBD est non toxique.

Sa capacité à réduire le stress et son effet positif sur le moral sont particulièrement appréciables dans le syndrome post-polio: selon le D^r méd. P. Brauer, le stress est l'un des principaux facteurs agissant sur le déclenchement et la progression du syndrome.

Le CBD et le THC ont beaucoup en commun, mais aussi d'importantes différences

Qu'il soit concentré en CBD ou en THC, le chanvre est quasiment identique du point de vue de son apparence, de son odeur (fumé ou non) et de sa teneur en résine – à tel point qu'il est impossible pour la police de les distinguer. Leur formule chimique aussi est identique, et leur structure très similaire. Ils sont dans la même catégorie de prix: entre 8–15 CHF/g pour le chanvre CBD et 10–14 CHF/g pour le chanvre THC.

Douleurs chroniques dans les muscles et les articulations, arthrite, raideurs, spasmes: les personnes souffrant de sclérose en plaques ou de la maladie de Parkinson et les paraplégiques peuvent obtenir des préparations cannabiques sur ordonnance médicale. C'est considérablement plus difficile pour les personnes atteintes de polio. Par ailleurs les assurances maladie ne sont pas tenues de couvrir le coût élevé des médicaments légaux à base de cannabis.

suite à la page 11

Leurs différences sont marquées :

	Remarques	CBD	THC
Teneur en THC psychoactif		de 0,2 à moins de 1%	de 4 à plus de 20%
Effet 1		apaisant, antalgique	fortement calmant, antalgique
Effet 2		sans effets psychoactifs	psychoactif, modifie la perception
Risque de dépendance		aucun	dépendance psychique
Coût par mois (gouttes à 2,5%) à 75 mg de CBD par jour	> sur ordonnance, pharmacie > boutique CBD, kiosque etc.	dès env. CHF 360.00 dès env. CHF 80.00	dès env. CHF 700.00 (médicament Sativex)
Statut		légal	illégal à partir d'une teneur de 1%, soumis à une autorisation spéciale

Recommandation du D^r méd. Peter Brauer, principal expert germanophone du syndrome post-polio : «Le profil thérapeutique du cannabis dans le traitement de la douleur chronique chez les patients atteints du syndrome post-polio est favorable. Il est à considérer comme un remède de premier choix.»

Où s'en procurer, comment le fabriquer soi-même ?

En pharmacie, quand le CBD est prôné comme médicament, il est soumis à l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic et n'est donc disponible que sur ordonnance.

Son achat est légal en boutique, dans les canathèques, les kiosques ou par internet. Dans ce cas le CBD doit être déclaré comme un succédané de tabac, un concentré ou un complément alimentaire – il ne peut pas être fait mention de ses vertus thérapeutiques, d'indication ou de dosage.

On trouve également sur internet une pléthore d'instructions sur la fabrication soi-même d'huile ou de gouttes de cannabis riche en CBD.

Prise en charge par les assurances maladie

Le CBD ne pourrait constituer une prestation obligatoire de l'assurance maladie que dès le moment qu'il serait admis dans la liste des spécialités (LS) de l'OFSP. Pour cela, il devrait répondre aux critères de l'efficacité, de l'adéquation et de l'économie, selon ce même office. Et comme la recherche dans ce domaine fait défaut, qu'il n'y a que peu ou prou d'études sur le sujet et que l'industrie pharmaceutique n'a pas encore manifesté d'intérêt, il est peu probable que les produits à base de CBD soient remboursés dans un avenir proche.

Attention! L'aptitude à conduire

Même si la teneur en THC des préparations est inférieure à 1% et qu'il ne provoque aucun effet enivrant détectable, la consommation peut causer un taux sanguin de THC supérieur à la limite légale de 1,5 microgrammes par litre de sang. La personne peut alors être considérée inapte à la conduite, raison pour laquelle l'OFSP déconseille

l'utilisation aux usagers de la route. En revanche le CBD pur ne réduit pas la capacité de conduire.



Dosage

Il n'existe pas de recommandations de dosage exacte. Les utilisateurs sont encouragés à trouver le dosage qui leur convienne. Selon le pharmacien D^r Fankhauser, les doses journalières se situent généralement entre environ 20 mg et 400 mg. De nombreux fournisseurs conseillent, sans engagement, de prendre 3 gouttes matin et soir, ce qui correspond plus ou moins à 10 milligrammes.

Le D^r Brauer recommande de commencer avec une goutte de teinture à 5% sous la langue chaque soir. Si après 1-2 semaines on ne constate pas d'amélioration, ou trop peu, ajouter une goutte le matin. Si ce dosage s'avère toujours insuffisant, on peut augmenter la quantité de gouttes ou essayer une préparation plus concentrée (10, 15 ou 20%).

Quelles sont vos expériences avec le CBD et/ou le cannabis médical (THC)? Votre avis nous intéresse.

Contactez-nous sous mario.corpataux@aspr.ch ou au 026 322 94 35. Nous vous remercions d'avance.

Interview à la page 12